

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

➤ Champ de compétences

• **COMPETENCES EXCLUSIVES**

- Transports
- Enseignement secondaire et supérieur
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Développement économique et innovation
- Aménagement du territoire et environnement
- Gestion des programmes européens, agriculture

• **COMPETENCES PARTAGEES**

- Sport et culture
- Tourisme
- Logement
- L'éducation populaire L'éducation populaire
- La lutte contre la fracture numérique
- La santé

➤ La région et le développement durable

Soucieuse à la fois du développement économique du territoire et de la préservation des ressources naturelles, la Région s'investit auprès des entreprises et les soutient. Pour relever le défi de l'urgence climatique, la Région a mis l'environnement au cœur de ses priorités. Cette volonté se concrétise à travers les 100 mesures du Plan climat régional « une COP d'avance ».

La Région Sud a fait le choix depuis 2018 de mettre le développement économique au service de la transition écologique. Avec le Plan Climat, la Région accompagne les entreprises qui s'orientent vers un nouveau modèle économique pour faire face au défi climatique. A travers le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER) ou les 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR), elle assiste les entreprises et les territoires dans leur transformation vers l'économie circulaire et vers l'écologie industrielle.

La Région Sud a choisi d'encourager les entreprises régionales à opter pour la transition écologique en fédérant les partenaires pour entreprendre autrement et durablement. Elle propose d'accompagner les entreprises avec un parcours en 3 étapes :

- Les premiers pas dans la transition écologique (autodiagnostic, ateliers, conseil, etc.)
- La transition écologique, levier de développement de l'entreprise avec un accompagnement au changement de modèle, des aides à la mobilité douce, etc.
- La transformation du modèle économique de l'entreprise

➤ Le SRADDET de la Région Sud

Créé par la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires à moyen et long terme (2030 et 2050).

L'objectif de ce plan ambitieux est de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire en coordonnant l'action régionale dans 11 domaines définis par la loi.

Les objectifs du SRADDET :

- Diminuer de 50% le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers agricoles à horizon 2030
- Démographie : un objectif de + 0,4% à horizon 2030 et 2050
- Atteindre 0 perte de surface agricole irriguée
- Horizon 2030 : + 30 000 logements par an dont 50% de logements abordables
- Horizon 2050 : rénovation thermique et énergétique de 50% du parc ancien
- Une région neutre en carbone en 2050
- Une offre de transports intermodale à l'horizon 2022

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également engagée dans un **Agenda 21** et mène un certain nombre d'actions en faveur du développement durable, notamment dans l'accompagnement de la rénovation énergétique avec le **programme AGIR**.



Contact

Hôtel de Région,
27 Place Jules Guesde
13 481 MARSEILLE

Tel : 04 91 57 50 57